

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le décret N° 230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret N° 234/PR-SGG du 16 Août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le décret N° 412/PR/MEPT du 5 Novembre 1966 nommant Mr. Rogatien GNANIH, Administrateur en qualité de Directeur par intérim du Travail et des Lois Sociales.
- VU les nécessités de service sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

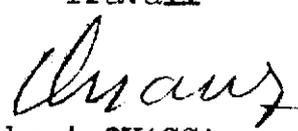
ARTICLE 1er. - Mr. René DALODE Attaché du Travail de 2^e classe 4^e échelon est nommé Directeur par intérim du Travail et des Lois Sociales en remplacement de Mr. Rogatien GNANIH appelé à d'autres fonctions.

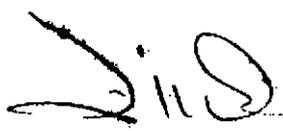
ARTICLE 2. - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 Novembre 1968

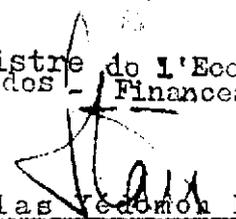
Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique,
de la Réforme Administrative et du
Travail


Albert OUASSA.


Emile Berlin ZINSOU.

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Stanislas KPOGNON

AMPLIATIONS :

PR 4 MEPRAT 4 DTLS 4
CS 6 SGG 4 Ministères IO
DB-DC CF 3 DI 8 IAA I - SGM 10
Intéressé I DP 4 DFP 2 TRESOR 4
JORD I Grde. Chano. I CES 5 -
Dtion Stat. 2 - DGAJL 2 - DN 1 -
DCCT 1.